



*Le regroupement des organismes en
défiance physique de l'île de Montréal*

MÉMOIRE DE DÉPHY MONTRÉAL

**Rendez-vous pour la réussite éducative :
l'éducation au-delà de la pandémie**

9 avril 2021

DéPhy Montréal

312-7000, avenue du Parc

Montréal (Québec) H3N 1X1

Tél. : 514-255-4888

info@dephy-mtl.org

Le gabarit proposé pour cette consultation n'étant pas optimal en matière d'accessibilité (nombreux tableaux compliquant inutilement la saisie et consultation de l'information), nous utilisons un format de document plus accessible.

À PROPOS DES AUTEURS

Fondé en 1985, DéPhy Montréal rassemble plus de 50 organismes communautaires engagés dans la défense des droits, la promotion des intérêts et l'amélioration des conditions de vie des personnes ayant une déficience physique (déficiences motrice, visuelle, auditive, organiques et neurologiques, troubles du langage et de la parole) ou polyhandicapées et leur famille, sur l'île de Montréal.

Ont collaboré à ce mémoire :

- Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs – Montréal Régional (AQEPA MR)
- Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA Provinciale)
- Association Dysphasie +
- Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels (AQPEHV)

PRÉAMBULE

La pandémie ainsi que les nombreuses mesures visant à prévenir la propagation de la COVID-19 ont eu des effets délétères sur tous les élèves, et plus particulièrement sur les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA).

Tout en saluant la volonté du gouvernement de déposer un plan d'action rapidement, nous tenons à rappeler l'importance de documenter préalablement la situation, notamment celle des élèves HDAA, afin de définir les actions les plus porteuses pour ces jeunes et leur famille à partir de données probantes. Des données comparatives avant et pendant la pandémie, y compris entre les jeunes sans difficultés particulières et les élèves HDAA (taux d'échecs et de diplomation, taux de décrochage en contexte d'enseignement à distance vs en présence, nombre d'élèves HDAA dans des classes spécialisées vs intégrées, etc.), et un portrait régional (les mesures et restrictions n'ayant pas été appliquées de façon uniforme : fermeture plus longue des écoles à Montréal, etc.) sont nécessaires. Une comparaison des résultats par centres de service scolaires (CSS) selon les zones (rouges, oranges, etc.) serait aussi intéressante.

Par ailleurs, les besoins des étudiants qui fréquentent les Cégep et les universités ne sont pas considérés dans la présente consultation. Il y aurait donc lieu de réaliser, le plus rapidement possible, le même exercice pour le post-secondaire, y compris pour les étudiants HDAA (qui y sont de plus en plus nombreux), qui manquent d'accompagnement pour faciliter leur intégration et qui connaissent très peu ou pas les ressources existantes. Au demeurant, en contexte de pandémie, l'accroissement de la charge d'étude pour « compenser » l'étude à distance, l'isolement et la multiplicité des plateformes utilisées, présentant souvent des problèmes d'accessibilité, constituent indubitablement des obstacles majeurs pour la réussite éducative des étudiants HDAA.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET RATTRAPAGE

1.1 PISTES D'ACTION À MAINTENIR OU À BONIFIER

- Diminution du nombre d'élèves dans des classes régulières du primaire (alternance en présentiel) : les enseignants ont pu se rapprocher des élèves et des parents, et être plus créatifs pour répondre aux besoins des élèves HDAA.
- Entraide accrue entre différents acteurs (écoles, organismes communautaires, etc.) : les partenaires ont partagé davantage de connaissances et d'outils (ex. : [fiches pratiques pour les élèves ayant une surdité de l'AQEPA](#)) pour répondre aux nouveaux défis (distanciation physique, etc.).
- Jumelage (tutorat) pour soutenir les élèves HDAA : cette mesure est essentielle pour la réussite éducative. Toutefois, les bénévoles capables d'accompagner adéquatement des enfants ayant des besoins particuliers (ex. : aide aux devoirs en langue des signes, connaissance des technologies d'adaptation) sont rares. Il faut donc identifier les personnes qui possèdent des compétences spécifiques, afin de les affecter en priorité aux élèves qui en ont besoin.

1.2 NOUVELLES ACTIONS À DÉPLOYER

- Avant de mettre en place toute nouvelle mesure, il est indispensable d'en évaluer l'impact sur les élèves HDAA et leur famille. Il est donc essentiel de prendre le temps de consulter tous les acteurs impliqués auprès de cette clientèle afin de prévoir les mesures qui permettront de minimiser de potentiels effets négatifs.
- Plan d'intervention (PI) établi en collaboration avec les familles : bien qu'il doive être élaboré pour tout élève ayant un code de difficulté, il est encore trop souvent peu suivi et rarement issu d'une réelle collaboration de tous les acteurs concernés. S'appuyer sur les besoins réels de l'élève (qui peuvent être amenés à évoluer en raison de la crise actuelle) plutôt que sur ce code, et offrir des services directs à l'école (ex. : orthophonie), permettra de répondre aux besoins de tous les élèves plus rapidement et plus adéquatement (y compris ceux des élèves ayant un trouble du langage modéré ou léger).
- Bonnes pratiques éducatives (ex. : expliquer à l'élève ce qui va se passer, réactiver les connaissances passives qu'il a déjà) : développer des mécanismes permettant leur mise en œuvre et leur maintien favorise la réussite scolaire.
- Accès et littératie numérique : si des tablettes ou ordinateurs ont été fournis aux élèves le nécessitant, promouvoir et bonifier les programmes qui soutiennent l'accès à une connexion Internet rapide et à faible coût reste une mesure indispensable pour favoriser la participation à l'enseignement à distance. Un accompagnement adéquat des élèves et des parents (particulièrement pour les élèves du primaire ou HDAA) leur permettra de s'approprier et d'utiliser adéquatement les équipements et outils numériques, et, le cas échéant, les

technologies d'adaptation (ex. : lecteur d'écran, système de reconnaissance vocale, sous-titrage). Cet apprentissage devrait faire partie intégrante du cours et être un préalable à l'enseignement de la matière. Les enseignants devraient également bénéficier de ce type de formations (ex. : formation TELUQ pour apprendre à enseigner à distance et maîtriser les fonctions d'accessibilité).

- Plusieurs [experts recommandent d'offrir du soutien pédagogique aux élèves HDAA durant la période estivale](#), notamment dans les camps de jour. Considérant que cette année aura été éprouvante pour tous, si une telle option était retenue, la consolidation des acquis ne devrait avoir lieu que sous forme d'activités ludiques. Aussi, l'accès aux camps de jour des élèves HDAA sera favorisé par le partenariat entre les écoles et les organismes (prêts de locaux).
- Des retards dans les diagnostics précoces et dans l'implantation des outils visant à pallier les incapacités sont probables, et doivent être documentés et anticipés. [Certains experts](#) estiment également que [le port du masque opaque par les éducatrices dans les services de garde à la petite enfance engendrera des retards de développement du langage](#). Des ressources supplémentaires (orthophonistes, orthopédagogues, etc.) devront donc être déployées dans le réseau dès la rentrée prochaine pour intervenir le plus rapidement possible auprès des élèves à risque.

1.3 ACQUIS À CONSERVER APRÈS LA CRISE

- La pandémie a forcé les enseignants à se concentrer sur la transmission des savoirs essentiels. Ceci devrait être maintenu afin que les élèves, notamment les élèves HDAA, consolident leurs acquis.
- Les élèves ont développé de nouvelles compétences et habiletés numériques avec l'enseignement à distance. Pour conserver ces acquis et permettre aux élèves HDAA de continuer à avoir accès aux contenus en ligne adaptés à leurs besoins, l'utilisation du matériel informatique devrait se poursuivre à l'école. Le matériel pourrait être prêté à long terme aux familles ayant des revenus limités.

ORGANISATION SCOLAIRE ET ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

2.1 PISTES D'ACTION À MAINTENIR OU À BONIFIER

- [Maintenir ouvertes les écoles et classes spécialisées](#) ainsi que les classes d'accueil et offrir des cours en présence pour l'ensemble des jeunes à besoins particuliers : les élèves HDAA ont besoin de plus de soutien et de stimulation, et cela contribue également à assurer du répit aux parents.
- Garder ouvertes les écoles spécialisées implique de maintenir l'ensemble des services qui en permettent l'accès, comme le transport scolaire et la communication. Les parents des élèves qui fréquentent ces écoles ont aussi davantage besoin d'être rassurés quant aux mesures sanitaires mises en place.

- Autoriser les visites des établissements scolaires en personne pour les parents d'élèves HDAA : plusieurs optent pour une école spécialisée parce que les visites virtuelles rendent difficile l'évaluation de la qualité des services offerts dans les écoles régulières (communication, perception de l'environnement) et compliquent le choix de l'établissement le mieux adapté aux besoins de l'enfant.
- Établir une liste des équipements et des outils informatiques accessibles ou compatibles avec les technologies d'adaptation, et autoriser uniquement l'utilisation de ces produits pour l'enseignement.
- Tous les nouveaux contenus en ligne développés par le ministère et ses partenaires devraient désormais être conçus de façon à être accessibles dès leur publication, évitant les coûts et délais supplémentaires pour leur adaptation. Ceux qui existent déjà devraient être systématiquement adaptés avant d'être diffusés et mis à la disposition des enseignants et des familles (ex. : documents écrits accessibles utilisables avec des technologies d'adaptation, insertion de sous-titrage - ou de médaillons en langue des signes - et audiodescription des contenus vidéo). Aussi, un recensement des contenus répondant aux besoins des élèves HDAA (et des parents ayant une déficience) produits par les écoles spécialisées et les organismes communautaires permettrait de bonifier l'offre de contenus inclusifs.
- Le système d'enseignement à distance mis en place pour les élèves dont les classes sont fermées, ou qui doivent se placer en isolement, doit être utilisable par tous les élèves. Ces contenus doivent de plus être accompagnés de directives claires pour en faciliter l'utilisation par les enseignants, les élèves et les parents.

Par ailleurs, offrir des accommodements aux élèves HDAA est une obligation légale que le ministère doit faire connaître aux CSS et aux directions d'écoles :

- Pour favoriser la lecture labiale, entravée par les masques opaques (déficience auditive, trouble du langage, déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme), il est essentiel de promouvoir l'utilisation des masques à fenêtre transparente ([Humask Pro Vision](#)) auprès des CSS, des directions et des équipes-école, d'en assurer un approvisionnement suffisant tout au long de l'année scolaire et d'inscrire ce besoin dans le PI de l'élève. Des subventions devraient aussi être accordées aux partenaires offrant des services aux élèves HDAA (coût supérieur des équipements de protection individuelle inclusifs).
- À défaut de pouvoir transporter leur matériel entre l'école et la maison, les élèves HDAA devraient disposer de deux exemplaires de chaque équipement adapté (ex. : manuels scolaires en braille ou en gros caractères).

2.2 NOUVELLES ACTIONS À DÉPLOYER

La pandémie a mis en évidence le manque de connaissance des besoins des élèves HDAA par les intervenants scolaires généralistes, ainsi que le manque flagrant de structure de partage de connaissances et d'outils pour ces élèves.

- Intervenir adéquatement auprès des élèves HDAA : il est urgent de développer des formations afin d'outiller les intervenants dans les équipes-école. Collaborer avec les organismes communautaires qui possèdent une grande expertise dans ce domaine sera un facteur essentiel à la réussite de cette démarche.
- Favoriser la concertation et la collaboration entre les intervenants qui ont des mandats équivalents dans les différents CSS permettra de développer de nouveaux outils en s'appuyant sur l'intelligence collective.
- Une réflexion entre les différents partenaires (école, réseau de la santé, organismes communautaires) devrait être menée rapidement afin de définir une structure (ex. : site Web) facilitant un partage des ressources et des outils développés par chacun. Une telle plateforme permettrait de faire connaître les services offerts par les organismes communautaires qui soutiennent les élèves HDAA, de mettre en valeur leur contribution et de reconnaître leur expertise.
- L'application de la TÉVA, dont la compréhension et la mise en œuvre varie selon les CSS et les régions, a largement souffert de la pandémie (enseignement à distance, manque de ressources, etc.). Une mobilisation de tous les acteurs dans la démarche, y compris des organismes communautaires (pour jeunes et pour adultes), est indispensable et doit être « réactivée » le plus rapidement possible. Une communication adéquate entre les réseaux (scolaire, collégial, formation pour adultes) facilitera également l'intégration dans un nouvel établissement.

2.3 ACQUIS À CONSERVER APRÈS LA CRISE

- L'école à distance a contribué à intensifier et à améliorer les communications entre le personnel scolaire et les parents, notamment ceux des élèves HDAA.
- L'enseignement à distance a permis à plusieurs élèves HDAA de participer davantage à la vie scolaire (ex. : difficultés à se déplacer, maladies chroniques empêchant d'aller quotidiennement à l'école). La possibilité de poursuivre un enseignement hybride devrait ainsi être accordée à certaines familles.

BIEN-ÊTRE ET SANTÉ MENTALE

- Maintenir et développer de nouvelles activités parascolaires stimulantes et la socialisation avec les pairs, dans le respect des mesures sanitaires, pour soutenir la motivation des élèves, et contribuer ainsi à la réussite éducative.
- Maintenir et accroître l'offre de soutien disponible puisque les effets de la pandémie se feront sentir pendant longtemps.
- Un programme de gestion du stress (ex. : yoga, respiration, relaxation) quelques minutes au début d'un cours constituerait une solution simple et efficace.
- Un dépistage précoce des élèves à risque et la mise en place des équipes nécessaires (ex. : psychoéducateurs) sera nécessaire dès la rentrée prochaine.